



<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Planification financière et services-conseils	<b>No SD</b> SD-2023-6063
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Dépôt du projet de règlement;  Avis de motion;  Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19) ;  Approbation des personnes habiles à voter;  Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;  Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13060 décrétant l'exécution de travaux de reconfiguration de l'entrée de l'échangeur de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard de la Concorde Ouest, ainsi que de la rue Claude-Gagné, entre le boulevard Le Corbusier et l'autoroute des Laurentides (A-15), et du boulevard Le Corbusier, entre le boulevard de la Concorde et la rue Claude-Gagné, et décrétant un emprunt de 7 794 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13060 décrétant l'exécution de travaux de reconfiguration de l'entrée de l'échangeur de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard de la Concorde Ouest, ainsi que de la rue Claude-Gagné, entre le boulevard Le Corbusier et l'autoroute des Laurentides (A-15), et du boulevard Le Corbusier, entre le boulevard de la Concorde et la rue Claude-Gagné, et décrétant un emprunt de 7 794 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13060 décrétant l'exécution de travaux de reconfiguration de l'entrée de l'échangeur de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard de la Concorde Ouest, ainsi que de la rue Claude-Gagné, entre le boulevard Le Corbusier et l'autoroute des Laurentides (A-15), et du boulevard Le Corbusier, entre le boulevard de la Concorde et la rue Claude-Gagné, et décrétant un emprunt de 7 794 000 \$ à cette fin.</p>		